

GATINEAU
POUR
LA
VIE

Fonds de soutien de l'animation du centre-ville

Service des arts, de la culture et des lettres



Caucus préparatoire | 16 octobre 2018





Objectifs de la présentation

- Présenter un bref historique du Fonds de soutien de l'animation du centre-ville.
- Présenter les faits saillants du bilan du Fonds pour les années 2015 à 2018.
- Présenter le Fonds de Soutien de l'animation du centre-ville de Gatineau.
- Adopter la nouvelle version du Fonds de soutien de l'animation du centre-ville.

Historique



- Réaffectation du budget réservé pour la stratégie de communication à la création d'un fonds d'animation du centre-ville pour 2015 à 2018 (CM-2014-289 du 15 avril 2014) pour un montant d'un million de dollars (250 000 \$ par année).
- Élaboration du Fonds de soutien de l'animation du centre-ville par le Service des arts, de la culture et des lettres pour y soutenir des projets et accroître sa visibilité et sa fréquentation.

Bilan 2015-2018



- Octroi d'un mandat à la firme SOGÉMAP pour réaliser un bilan des résultats obtenus par le Fonds de 2015 à 2018.
- Le Fonds a permis de :
 - Soutenir 40 projets;
 - Financer seize organismes gatinois;
 - Offrir une aide totalisant 885 530 \$ (moyenne de 22 138 \$ par projet);
 - 114 470 \$ investis dans les projets de promotion du centre-ville, entente avec Vision Centre-ville, étude du quartier créatif et l'évaluation finale du fonds;
 - Attirer des clientèles variées et de tout âge au centre-ville (≈ 140 000 personnes).

Bilan 2015-2018 (suite)



L'évaluation a permis de faire ressortir les données suivantes :

- 83 % des projets sont de petite ou moyenne envergure (moins de 10 000 personnes);
- 74 % des projets ont lieu à l'été, 6 % à l'automne, 10 % à l'hiver et 10 % au printemps;
- 52 % des projets ont eu lieu au pôle ludique, 41 % au pôle Montcalm et 7 % sur les rues Eddy/du Portage;
- 88 % des organismes financés en 2018 avaient reçu une aide au cours des années antérieures.

Bilan 2015-2018 (suite)



SOGÉMAP a réalisé des entrevues avec 26 intervenants liés au Fonds, à savoir :

- 2 élus municipaux;
- 2 observateurs du milieu;
- 4 commerçants;
- 6 représentants de l'administration municipale;
- 12 représentants des organismes financés.

Bilan 2015-2018 (suite)

Les entrevues ont permis de constater que le fonds d'animation a permis :

- L'émergence de nouvelles initiatives pour l'animation des espaces extérieurs (dont 16 organismes ont obtenu du financement : 6 en 2015, 9 en 2016, 8 en 2017 et 8 en 2018);
- La réalisation de projets qui n'auraient pu voir le jour sans ce levier de financement;
- L'augmentation de l'achalandage commercial et de la fréquentation du centre-ville;
- La bonification de la qualité des événements et la diversification des publics.

Bilan 2015-2018 (suite)

L'évaluation a permis à SOGÉMAP de formuler six recommandations :

- Mieux définir les attentes à l'égard du Fonds;
- Effectuer davantage de promotion du Fonds auprès des milieux culturel et sportif;
- Nommer des représentants des milieux culturel et sportif au comité d'analyse de projets;
- Revoir le formulaire de présentation des projets et la grille d'évaluation en fonction des cibles d'intervention et des objectifs du Fonds;
- Définir des indicateurs de rendement et les utiliser pour faire le suivi du Fonds;
- Analyser la pertinence de réserver une enveloppe pour de nouveaux projets.

Fonds de soutien de l'animation du centre-ville

- Démarche de validation en juin 2018 des recommandations du rapport de SOGÉMAP auprès des trois partenaires de Gatineau :
 - Vision centre-ville;
 - Culture Outaouais;
 - Loisirs sports Outaouais.

Objectifs et critères



Objectifs du programme :

1. Augmenter la fréquentation du centre-ville;
2. Renforcer l'identité territoriale;
3. Favoriser l'attractivité du centre-ville de Gatineau.

Les critères d'évaluation :

- Qualité de la programmation (30%);
- Pertinence de la programmation en regard des besoins du centre-ville et des orientations municipales (30%);
- Dynamisme des milieux culturel, sportif et festif (20%);
- La capacité de bien mener le projet et la santé financière de l'organisme (20%).

Critères d'admissibilité de l'organisme



Pour être admissible, l'organisme doit :

- Être légalement constitué à but non lucratif, sans statut de bienfaisance, sous le régime des lois fédérales ou provinciales.
- Être en activité au moment du dépôt de la demande de soutien.
- Avoir son siège social sur le territoire de la Ville de Gatineau.

Principaux changements

Admissibilité des projets	
Avant	Ajouts
Événement extérieur	Événement extérieur et intérieur
<ol style="list-style-type: none"> 1. Le pôle ludique (Laval-Aubry-Kent); 2. Le pôle Montcalm; 3. Les artères Eddy et du Portage 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le pôle ludique (Laval-Aubry-Kent); 2. Le pôle Montcalm 3. Les artères Eddy et du Portage 4. Parc du Portage 5. Le pôle Zibi
Projets inférieurs à 100 000\$: soutenus à 50%	Projets inférieurs à 100 000\$: soutenus à 60%
	Modèle logique du fonds avec un processus d'évaluation

Typologie des projets

- Les projets proposés au Fonds doivent s'inspirer des lieux investis, de leur histoire, de leur usage, de leur paysage, pour les révéler ou les décaler. Les divers programmations des lieux mêlent spectacle vivant (théâtre, danse, chant, musique), arts visuels (installations plastiques, pyrotechniques, projections), *street art*, performances, créations partagées et projets participatifs, événements festifs ou sportifs.
- Les projets pourront se décliner en plusieurs formats : activités régulières ou ponctuelles, participation spontanée ou planifiée, ateliers libres et créations collectives.
- Ces activités peuvent avoir lieu à l'extérieur ou à l'intérieur.

Modalités de soutien

Le Fonds prévoit le soutien suivant :

	Soutien en argent	Soutien en biens et services	Cumul en argent et en services*
Projet moins de 100 000 \$	Maximum : 60 % Maximum : 50 000 \$	Maximum : 10 % Maximum : 10 000 \$	Maximum : 60 % Maximum : 50 000 \$
Projet plus de 100 000 \$	Maximum : 35 % Maximum : 75 000 \$	Maximum : 10 % Maximum : 10 000 \$	Maximum : 35 % Maximum : 75 000 \$

*Le montant du soutien en biens et services sera soustrait du montant de l'aide financière.

Dépenses admissibles

L'aide financière est applicable aux dépenses suivantes qui nécessitent un mouvement de trésorerie :

- Production et diffusion (programmation, location d'équipements, matériel, etc.);
- Honoraires professionnels (cachet, technicien ou expertise ponctuelle à la réalisation du projet);
- Frais de promotion;
- Frais d'administration (ne peut toutefois pas dépasser 15% du montant accordé).

L'aide financière peut appuyer les trois phases distinctes de la réalisation d'un projet, soit la conception, la production et la diffusion.

Modalités de versement



La subvention est versée selon les modalités suivantes :

Un premier versement de 90 % à la suite de :

- La signature du protocole d'entente;
- Le dépôt de l'autorisation écrite du propriétaire/gestionnaire des lieux pour la tenue du projet;
- La démonstration faite que le financement du projet est assuré.

Un deuxième et dernier versement de 10 % à la suite du :

- Respect des exigences d'organisation après le projet, telles que définies au protocole d'entente.

La Ville se réserve le droit de poser des conditions supplémentaires dans l'entente selon la situation financière de l'organisme.

Composition du comité d'analyse

Le comité d'analyse sera constitué d'un représentant de chacune des entités suivantes :

- Vision centre-ville;
- Milieux des arts et de la culture, des loisirs et des sports;
- Centre de services de Hull;
- Service des arts, de la culture et des lettres;
- Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Étapes du projet



- 22 octobre 2018 : Lancement du Fonds;
- 30 novembre 2018 : dépôt des demandes;
- Décembre 2018 : analyse des demandes;
- 22 janvier 2019 : adoption des projets retenus par le comité exécutif;
- Période de réalisation des projets : entre le 1^{er} février 2019 et le 31 mars 2020.

* L'année prochaine, la date de tombée sera à nouveau le 1^{er} octobre

Évaluation du fonds



Le fonds sera évalué tous les 4 ans selon deux méthodes d'évaluation:

1. Évaluation quantitative basée sur les indicateurs de performance qui sont:
 - Achalandage total;
 - Nombre et nature des liens entre partenaires;
 - Nombre d'artistes impliqués;
 - Nombre des publications;
 - Nombre des prestations.
2. Évaluation qualitative, basée sur un sondage et/ou des entrevues avec les clients, les entreprises, les organismes et les citoyens.

Recommandations



CP-ACL-2018-42

Adopter le Fonds de soutien de l'animation du centre-ville de Gatineau.

CP-ACL-2018-43

Autoriser le Service des arts, de la culture et des lettres à lancer et gérer ledit programme d'aide financière selon les clauses et modalités du Fonds, et ce, dès son adoption.